PAYS DE L'AIGLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le dix-huit septembre 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	52

CONVOCATION

Datée	du 18/09/2026
Affichée	le 18/09/2026

OBJET

Budget annexe PSLA – Décision modificative n°1 – Cession du dernier appartement du PSLA de L'Aigle

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Vincent GUERARD, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Hélène JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Emilie TISON, Sébastien CHEVALIER, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Fabien REGNIER, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Frédéric BITTARD, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Xavier GUYET, Jacky DE TAERVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL.

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Jean-Luc NOUAIL
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Fabien REGNIER
Patricia ERNOUX a donné pouvoir à Sébastien CHEVALIER

Représentés : Daniel MARIE représenté par Vincent GUERARD
Delphine PRIEUR représentée par Frédéric BITTARD
Christophe POTTIER représenté par Xavier GUYET

Absents excusés : Pierre DUFAY, Sylvie FARAULT

Absent : Hubert GORET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260924-2026-09-24-206-BF
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Monsieur LE DEAN, Vice-Président délégué aux Finances et aux ressources humaines expose aux membres du Conseil que les prévisions budgétaires relative de cession du dernier appartement du PSLA de L'Aigle, doivent être annulées, après remarque du Trésor Public. En effet, les écritures comptables relatives à la cession des biens sont des écritures comptables dites « techniques », qui ne doivent pas apparaitre au budget primitif.

Afin de procéder à la régularisation du budget primitif (BP) 2026 à la demande du comptable public, il convient de modifier les inscriptions budgétaires comme suit. Ces modifications sont sans impact sur l'équilibre budgétaire global.

PSLA DM 1			Ecritures techniques cession logement PSLA	
INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Article**	**Intitulé / objet**	**Proposition - € HT**
Dépenses			**Total Dépenses d'investissement**	**0 €**
Recettes	024		Inscription du produit de cession d'immobilisation	88 500 €
	040	192	Annulation de la plus-value sur cession d'immobilisation	-47 000 €
	040	21321	Annulation de la sortie d'actif – valeur comptable de l'immobilisation cédée	-41 500 €
			Total Recettes d'investissement	**0 €**
			Equilibre de la section	**0 €**
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Article**	**Intitulé / objet**	**Proposition - € HT**
Dépenses	042	675	Annulation des crédits relatifs à la valeur comptable de l'immobilisation cédée	-41 500 €
	042	6761	Annulation de la plus-value de cession transférée en investissement	-47 000 €
	011	6238	Divers	1 000 €
			Total Dépenses de fonctionnement	**-87 500 €**
Recettes	77	775	Annulation de la prévision budgétaire du produit de cession	-87 500 €
			Total Recettes de fonctionnement	**-87 500 €**
			Equilibre de la section	**0 €**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,
- Vu la délibération n ° 2026-12-02-033 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget annexe PSLA.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260924-2026-09-24-206-BF
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** la décision modificative n ° 1 au Budget annexe PSLA comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 02 OCT. 2026
Publié en ligne le 02 OCT. 2026
Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE

CDC des Pays de l'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260924-2026-09-24-206-BF
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260924-2026-09-24-206-BF
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026